



## Commune de MINORVILLE 54385

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### N° 9-08042024 – Affectation du résultat 2023

Nombre de membres en exercice :	<b>10</b>
Nombre de membres présents :	7
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	7
Date de Convocation :	2 avril 2024
Date d'affichage	2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anne SCHOUG, Isabelle BRISSON et Astrid MALLICK, Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Stéphane SCHOUG et Jérôme MACQUIN

Etait absent excusé : Monsieur Marc THIRIOT ayant donné procuration à Madame Isabelle.

Etaient absents : Messieurs Philippe NICLOUX et Aurélien ZIEGLER.  
Monsieur Stéphane SCHOUG a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir approuvé le compte administratif 2023  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2023

Constatant que le compte administratif 2023 présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	190 450,61	224 864,11	13 241,63	118 545,19
Résultats d'exercice excédent		<b>34 413,50</b>		<b>105 303,56</b>
Résultats d'exercice déficit				
Résultats de Clôture		<b>34 413,50</b>		<b>105 303,56</b>

Le conseil municipal, décide d'affecter le résultat d'exploitation 2023 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 34 413,50

Résultat reporté en investissement (001) : 105 303,56

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus  
Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus  
Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;

Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 08/04/2024

Le Maire  
Philippe HENNEBERT

